

## **Communiqué :**

### **Respecter la lumière dans les salles obscures**

Publié le 23 juin 2011

l'ACID / l'AFC / l'ARP / la CST / la FICAM / la SACD / la SRF

Le 22 juin 2011

Respecter la lumière dans les salles obscures

Le CNC s'apprête à signer une décision modifiant les spécifications techniques exigées pour l'homologation des salles de cinéma. Le texte propose de se référer à la norme française concernant le cinéma numérique, mais en l'amputant de son article concernant l'écart de luminance (point 5.1.2 de la norme 27.100).

Or, cet article garantit que l'écart de luminance entre le point le plus lumineux et le point le moins lumineux d'une image sur un écran ne peut excéder 25%. Cet aspect de la norme est fondamental. Il garantit le respect de la lumière et du contraste de l'image voulu par le réalisateur et le chef opérateur et permet simplement à tous les spectateurs d'une même salle de voir le même film.

La dérogation à cette norme vise clairement à autoriser la généralisation des écrans métallisés conçus principalement pour les projections 3D. Au même moment, trois grands circuits français s'équipent massivement de ce type d'écrans ...

Dans le cas où une projection classique en 2D est effectuée sur un écran métallisé, plus de 80 % des spectateurs d'une salle ne verraient pas le film dans les conditions techniques et artistiques voulues par les auteurs et techniciens qui l'ont conçu.

C'est un recul dramatique de la qualité et du respect des œuvres qui est proposé : on sacrifie la qualité des films et le droit moral des auteurs au nom d'une éventuelle rentabilité immédiate en 3D, au risque d'entamer gravement l'expérience en salle des spectateurs.

Nous demandons au CNC :

de revenir sur sa décision et de faire respecter l'entièreté de la norme française NF S27100 notamment concernant le point des écarts de luminance, repris par la norme internationale ISO du cinéma numérique,  
de définir ensemble les moyens de contrôler l'application de cette norme après une visite systématique de la CST.

l'ACID Fabienne Hanclot 01 44 89 99 71 / l'AFC Caroline Champetier 01 42 64 41 41  
/ l'ARP Florence Gastaud 01 53 42 40 00 / la CST Laurent Hébert 01 53 04 44 00 / la  
FICAM Hervé Chateaufort 01 45 05 72 47 / la SACD Agnès Mazet 01 40 23 45 11 /  
la SRF Cyril Seassau 01 44 89 99 65